



carcept prev

GROUPE KLESIA

Accompagner vos salariés au quotidien et en cas de difficultés

De quoi bénéficient vos salariés avec leur contrat de santé ?

La branche de la Manutention ferroviaire consacre 2% de cotisation en santé à des prestations relevant d'un haut degré de solidarité .

Des aides ponctuelles pour faire face à des restes à charge élevés :

- en cas de difficultés financières suite à maladie ou accident ou liées à la crise sanitaire, ou en cas de reste à charge financier élevé relatif à des soins de santé,
- en cas d'hospitalisation, une aide est possible pour la prise en charge des frais d'accompagnement des parents d'un enfant hospitalisé,
- en cas de reste à charge lors de séjours en centres de soins de suite.

En cas de rémission de cancer ou AVC :

- une aide pour financer des séjours d'aides de retour à l'emploi (séjours Siel bleu)

Sous conditions, ils peuvent solliciter une prise en charge individuelle de ces montants.

BESOIN D'AIDE ?

01 58 57 64 00

VOUS EMBAUCHEZ DES APPRENTIS ?



Bonne nouvelle ! Que ce soit pour eux ou pour vous, employeur, la cotisation de la mutuelle santé est totalement prise en charge par le Degré Elevé de Solidarité de votre branche d'activité.



Trouver les soins adaptés à votre besoin : **SANTÉCLAIR**



Pour aider vos salariés à faire des choix éclairés pour leur santé et celle de leur famille, Carcept Prev a choisi de s'allier à Santéclair. Santéclair innove pour garantir à chacun un juste accès au soin : dentaire, optique, audition, médecins...

Désormais vos salariés bénéficient des services d'un vrai repère santé pour :

- les accompagner dans toutes les étapes de leur parcours de santé,
- leur donner accès à des soins et des équipements de qualité à des tarifs négociés,
- leur redonner le pouvoir de décider et de faire les bons choix,
- donner accès à un 2^e avis médical en cas de maladie grave, rare ou invalidante par un médecin spécialiste.

Avec Santéclair vos salariés peuvent profiter de tous les conseils et de cette expertise pour orienter leur parcours de soin et leur dépenses de santé.

Comment y accéder ? Directement en ligne via leur espace Abonné GFP

Pour trouver les professionnels de la santé recommandés, optimiser leur budget santé et profiter de tous les services Santéclair, rendez-vous sur mysanteclair accessible depuis votre espace personnel GFP.

En cas d'hospitalisation : **ASSISTANCE**

Vos salariés peuvent être aidés dans les cas où ils sont victimes d'un accident ou d'une maladie soudaine, en France et à l'étranger, si ils sont hospitalisés ou s'ils suivent un traitement lourd à l'hôpital :

- transfert post hospitalisation,
- préparation du retour à domicile,
- Aide-ménagère.

S'ils sont aidants :

IMA peut les assister par exemple avec :

- la prise en charge d'un bilan social avec un travailleur social,
- la mise en place d'une assistance psychologique au profit de l'aidant ou de l'aidé,
- une prise en charge des frais de livraison d'une commande de courses.

En plus des informations et des conseils médicaux sur le dépistage des cancers, risques médicaux, troubles du sommeil, conseils diététiques...**leur seront donnés gratuitement.**

IMA 24/24 au 05 49 34 81 48

Difficultés du quotidien : **DOMISSIMO**

Pour les accompagner dans leur quotidien lorsque ils sont confrontés à une difficulté sociale ou de santé :

- information sur les aides existantes,
- orientation vers les dispositifs de droit commun ou services appropriés,
- mise en relation avec des prestataires de services à domicile.

Contactez l'enseigne de services à la personne

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
et le samedi de 8h30 à 13h00 au :

09 69 36 88 10



carcept prev

GROUPE KLESIA